

Au sommaire

- 4 FAMILLE - PATRIMOINE**
Indivision. Caractère indivis du droit d'usage et d'habitation exercé conjointement par son titulaire et le propriétaire
- 5 FISCAL**
Impôt de solidarité sur la fortune. Précisions sur la valeur à déclarer des bons de capitalisation et titres assimilés
Impôts et taxes. Commentaires de la DGFiP sur les derniers aménagements apportés au régime fiscal des locations meublées
Impôts locaux. Conditions de dégrèvement de taxe foncière en faveur de certains propriétaires de logements sociaux
- 8 PROFESSION**
Office. Attribution des produits d'un office notarial géré par un suppléant

À LA Une

L'obligation de vérifier la capacité commerciale du vendeur

Depuis quelques années, l'ouverture de procédures collectives concernant des vendeurs de biens immobiliers ayant omis d'en informer les notaires rédacteurs est source de nombreuses mises en cause de la responsabilité professionnelle de ces derniers. L'ampleur du phénomène semble se confirmer, ainsi qu'en atteste un récent arrêt rendu le 29 juin dernier par la Cour de cassation. Celle-ci énonce que le notaire est tenu de vérifier, par toutes investigations utiles les déclarations faites par le vendeur, qui conditionnent la validité ou l'efficacité de l'acte.

Souhaitons que la numérisation des interrogations et des fichiers de publicité légale soit de nature à simplifier ces vérifications toujours plus nombreuses... > **LIRE P. 1**